

Filialisation imposée par la direction SNCF, Une trahison du corps social cheminot !



Région
Hauts-de-France



Bourgogne
Franche-Comté
Conseil Régional



Dès 2018 et la loi ferroviaire, la direction SNCF a créé, au sein de la SA SNCF Voyageurs des dizaines de sociétés « *en sommeil* », qu'elle active maintenant au gré des appels d'offres. C'est encore une preuve que la politique de filialisation est actée de longue date dans les hautes sphères de l'entreprise.

Et quand SUD-Rail, à force de luttes et de sensibilisation des conseils régionaux, arrive à faire envisager une clause de « *non-régression sociale* » ou la possibilité de ne pas recourir à une filiale pour répondre à l'appel d'offre, c'est la SNCF elle-même qui fait le forcing pour faire retirer ces éléments...

Le but non avoué aux cheminot-e-s mais très clair dans les conseils d'administrations est bien de mettre fin à l'ensemble de la réglementation SNCF via la création de filiales afin de faire jouer à plein le moins disant social.

Filiales, tous et toutes concerné-e-s !

Quasiment toutes les régions ont déclaré leur intention ou entament le processus d'ouverture à la concurrence des transports régionaux, certaines avec un calendrier d'ouverture (*IDF, Grand-Est, PACA, Pays de Loire ...*) et d'autres avec une ouverture globale (*BFC, HDF, demain AURA*). La conséquence, on la connaît, pour ceux qui ne seront pas concernés par un transfert vers une EF Privé, ce sera une filiale SNCF. Mais ne nous y trompons pas, la politique de filialisation concerne bien l'ensemble des trafics voyageurs. Pour Intercités, l'entreprise a déjà annoncé la filialisation en réponse à la nouvelle convention TET. Pour le TGV, le dirigeant de l'activité ne cache pas ses intentions de filialiser les axes TGV pour répondre à la concurrence. Le dernier exemple concret en date étant la création de la filiale **OUIGO Classique (OSLO)**, visant à recréer du train classique longue distance en mode **low-cost**, pour venir concurrencer la route, notamment les bus Macron.

Nul doute que le modèle est testé en vue de la création des prochaines filiales TER... Pour nous préserver un avenir à toutes et tous et lutter contre le moins disant social, à SUD-Rail, nous avons décidé de ne pas laisser faire !

Filiales, tous et toutes perdant-e-s !

Au-delà des excuses « juridiques », c'est bien avec l'ambition de gagner 15 à 20% de productivité sur le dos des cheminot-e-s, et de maintenir la marge opérationnelle élevée, que la SNCF et JP Farandou ont fait le choix assumé de la politique de filialisation systématique. Les conséquences sociales seront dramatiques pour les salarié-e-s avec la perte de l'ensemble des textes RH SNCF, de l'organisation du travail (RH0077), aux régimes de travail et de repos, en passant par la rémunération (EVS, RH0131...). Le premier objectif est d'augmenter de 20 jours en moyenne le nombre de jours travaillé dans l'année tout en faisant disparaître taquets horaire et EVS tels qu'on les connaît.

La filialisation, c'est bien une attaque sans précédent contre toutes les conditions d'emplois des cheminot-e-s. Il faut les arrêter, maintenant !
Le 11 avril, opposons-nous à la filialisation des activités et des cheminot-e-s !



Filiales, comment en est-on arrivé là ?

La politique de filialisation est directement liée à l'ouverture à la concurrence, imposée par la loi ferroviaire de 2018 et mise en place dès la loi du pacte ferroviaire de 2014. **A ce stade, les différentes phases se déroulent selon les 6 recommandations et les 6 phases issues du rapport du CESE de 2012 qui se prononçait alors, CGT en tête, pour l'ouverture à la concurrence.** Ce rapport du CESE recommande alors la création d'un « cadre social harmonisé », c'est donc tout naturellement que l'Etat lance la construction de la convention collective de branche...

En 2016, alors que le patronat veut faire valider le chapitre « organisation du travail » de la convention collective, porteur de nombreuses régressions par rapport au RH0077, SUD-Rail fait valoir son droit d'opposition, la CGT Cheminot choisit de ne pas le faire, ce qui entraîne la validation d'un véritable accord régressif. Mais maintenant il est trop tard pour crier au loup, le piège s'est refermé et sans une réaction à la hauteur, cela va permettre à la SNCF de détourner la réglementation SNCF en créant des filiales et aux boîtes privées d'appliquer des règles bien plus basses que celles des cheminot-e-s !



ENSEMBLE, FAISONS DERAILLER LE PROCESSUS DE FILIALISATION !

OUIGO CLASSIQUE

Le 11 Avril, la SNCF va lancer les trafics longues distances low-cost à travers une filiale qui n'appliquera pas la réglementation SNCF. Plus qu'un symbole, c'est le laboratoire de la casse du contrat social de tous les cheminots que la direction SNCF s'apprête à mettre en place !



Rdv : Gare d'Austerlitz
Métro 5 ou 10

Ne laissons pas nos patrons nous vendre au moins disant !

MOBILISONS NOUS NOMBREUX LE 11 AVRIL à partir de 11h00 Gare d'Austerlitz pour combattre l'avenir que la direction SNCF veut nous écrire !

Cheminot-e-s de toutes les activités, de tous les statuts, tu es concerné par la filialisation ! Alors prends contact avec tes représentants ou ton syndicat SUD-Rail pour venir contester et gagner un autre avenir que celui du moins disant social !

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires